

## DELIBERATION DDB2024\_021

Nombre de membres du bureau en exercice	
en exercice	57
Présents	39
Votants	44
Pouvoirs	5

Date de convocation du Bureau communautaire délibérant du Grand Périgueux le 7 mai 2024

LE 16 mai 2024, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE  
DÉLIBÉRANT DU GRAND PERIGUEUX, dûment  
convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la  
présidence de  
M. Jacques AUZOU

Secrétaire de séance : M. Pascal PROTANO

### ACQUISITION MAISON MME GUICHARD - CRÉ@VALLÉE EST - COULOUNIEIX CHAMIERS - POINT DELIBERANT

#### PRESENTS :

M. AUDI, M. AUZOU, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. COURNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADES, M. LACOSTE, M. MOISSAT, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, Mme SALOMON, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M. DENIS, M. MOTARD, Mme FAURE, M. DUCENE, Mme ROUX, M. RATIER, M. PERPEROT, M. SERRE, M. MARTY, M. BIDAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. CHANSARD, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BOURGEOIS, M. CADET, Mme DOAT, M. AMELIN, M. PALEM, M. CHAPOUL, M. CHANTEGREIL

#### ABSENT(S) EXCUSE(S) :

Mme DRUILLOLE, Mme GONTHIER, M. LECOMTE, M. MOTTIER, M. REYNET, M. TALLET, M. LEGAY, M. GUILLEMET, M. MALLET, M. JAUBERTIE, M. NARDOU, M. MARSAC, M. VADILLO

#### POUVOIR(S) :

M. COLBAC donne pouvoir à Mme SALOMON

Mme LABAILS donne pouvoir à M. BOURGEOIS

M. LE MAO donne pouvoir à M. LAGUIONIE

M. NOYER donne pouvoir à M DENIS

Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD donne pouvoir à Mme FAURE

## ACQUISITION MAISON MME GUICHARD - CRÉ@VALLÉE EST - COULOUNIEIX CHAMIERS - POINT DELIBERANT

**Vu** le code général de collectivités territoriales.

**Vu** la délibération du conseil communautaire du Grand Périgueux du 16 juillet 2020 par laquelle le conseil communautaire délègue au bureau communautaire un certain nombre de ces pouvoirs.

**Considérant que** Le Grand Périgueux est dans une situation où le manque de terrains pour accueillir de nouvelles entreprises devient problématique. En effet, il n'existe plus de grandes unités foncières.

**Que** le secteur de Cr  @vall  e est un endroit stratégique, proche de l'autoroute et pouvant offrir de grands ensembles fonciers.

**Que** l'opération d'aménagement économique de cette nouvelle zone sera conduite par phasage, au gré des porteurs de projet, de la maturité des projets économiques, du bouclage de leur financement et des négociations au cas par cas.

**Considérant que** Madame Guichard souhaite vendre sa maison et ses 3 parcelles voisines situées sur la commune de Coulounieix Chamiers, secteur Cré@vallée, pour une surface totale de 9 151 m<sup>2</sup>.

Qu'après échanges, Madame Guichard accepte de vendre au Grand Périgueux les parcelles AV 365, AV 371, AV 369 et AV 367, soit une surface totale de 9 151 m<sup>2</sup> pour un montant total de 350 000 € TTC.

Que le service des domaines sollicité en date du 19/02/2024, a rendu son avis le 19/04/2024, et précise une valeur vénale à hauteur de 345 000 € avec une marge d'appréciation de 10 %.

## Plan de bornage validé par les parties



## LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DÉLIBÉRANT , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide d'acquérir les 4 parcelles cadastrées AV 365, AV 366, AV 367 et AV 368 sur la commune de Coulounieix Chamiers ;
- Valide le prix d'acquisition des parcelles pour un montant total de 350 000 € TTC ;
- Autorise le Président à signer l'ensemble des documents liés à cette acquisition ;
- Désigne Maître Coppens en appui de Maître Duprat Lopez à Vergt, notaire de la vendeuse, pour la rédaction de l'acte authentique et de tous les autres documents nécessaires,

**Adoptée à l'unanimité.**

Délibération publiée le 05/06/2024	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 05/06/2024	Périgueux, le 05/06/2024
Le secrétaire de séance  Christian LECOMTE 	Le Président  Jacques AUZOU 